



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 8 décembre 2020 — N° 152

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le courage et la détermination de Mme Vickie Langlois.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Linda Mireault pour son acte de bravoure.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Régis Lévesque, ex-promoteur de boxe.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Hanna Eliashiv, enseignante et citoyenne engagée de la circonscription de D'Arcy-McGee.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de rendre hommage au photographe André « Anber » Bernier.

8 décembre 2020

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner l'importance de défendre la liberté d'expression.

M. Simard (Montmorency) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de trois clubs de l'âge d'or de la circonscription de Montmorency.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin d'appuyer la campagne pour la libération de prisonniers politiques au Chili.

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin féliciter M. Roger Dubois, récipiendaire de l'Ordre du Canada.

Mme Chassé (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme La Rencontre châteauguoise.

À 13 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 02.

8 décembre 2020

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 78 Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 646 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 78.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 173 concernant les modifications à la réglementation afférente aux informations devant être fournies aux investisseurs par leurs institutions financières, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 octobre 2020 par M. Gaudreault (Jonquière);

(Dépôt n° 2177-20201208)

8 décembre 2020

La réponse à la question écrite n° 179 concernant le Programme d'aide à la voirie locale et la sécurité routière sur des routes sous la gestion du ministère des Transports traversant certaines municipalités, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 novembre 2020 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue).
(Dépôt n° 2178-20201208)

M. le président dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Vérificateur général du Québec;
(Dépôt n° 2179-20201208)

Le rapport intitulé *Rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et député de Terrebonne*;
(Dépôt n° 2180-20201208)

Une lettre, en date du 8 décembre 2020, que lui a adressée M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, l'informant qu'il renonce à son droit de répondre, en vertu de l'article 102 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, au rapport d'enquête de la commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale dont il a fait l'objet.

(Dépôt n° 2181-20201208)

Puis, M. le président informe l'Assemblée que le vote sur le rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie se tiendra à la rubrique des votes reportés de la prochaine séance.

8 décembre 2020

Dépôts de rapports de commissions

M. Leitão (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 17 septembre ainsi que le 28 octobre 2020, a procédé à l'audition du ministère des Transports du Québec sur le chapitre 2 du rapport de novembre 2019 du Vérificateur général du Québec intitulé « Activités du Centre de gestion des équipements roulants » et à l'audition sur le rapport spécial du Protecteur du citoyen intitulé « Donner accès au régime québécois d'assurance maladie aux enfants nés au Québec de parents au statut migratoire précaire ». Le rapport contient des observations, des conclusions et 6 recommandations.

(Dépôt n° 2182-20201208)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE conformément aux articles 26 et 121 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), M. François Arsenault, directeur général des affaires parlementaires, Assemblée nationale, soit nommé secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre adjoint, pour un mandat de sept ans à compter des présentes et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé.

8 décembre 2020

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de M. François Arsenault comme secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 2183-20201208)

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **647** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE conformément aux articles 26 et 121 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), M. Serge Bouchard, directeur général à l'administration, Assemblée nationale, soit nommé secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre adjoint, pour un mandat de sept ans à compter des présentes et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de M. Serge Bouchard comme secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 2184-20201208)

8 décembre 2020

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **648** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet de gazoduc de GNL Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. André Gagnon, pianiste, compositeur, arrangeur et chef d'orchestre;

QU'elle souligne sa carrière internationale qui s'est étendue sur six décennies et aura fait naître plus de 600 œuvres originales;

QU'elle souligne sa contribution majeure au paysage culturel québécois ainsi que son influence sur plusieurs générations d'artistes;

QU'elle rappelle que M. Gagnon était officier de l'Ordre national du Québec, officier de l'Ordre du Canada et Compagnon des arts et des lettres du Québec;

8 décembre 2020

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à ses nombreux admirateurs partout au Québec;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement à sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **649** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Rousselle (Vimont), conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les compagnies de technologies de l'information œuvrant dans les domaines pornographiques; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la pratique d'activités extérieures et de plein air; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

8 décembre 2020

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 73, Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 75, Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, soulève une question de directive concernant le mandat d'initiative de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

8 décembre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, dépose :

Copie d'un courriel, en date du 24 novembre 2020, adressé à des conseillers politiques du cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux, par des membres du personnel du cabinet du leader du gouvernement, concernant les recommandations de la Commission de la santé et des services sociaux à l'égard du mandat d'initiative sur l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH);

(Dépôt n° 2185-20201208)

Copie d'un document de travail de la Commission de la santé et des services sociaux concernant les propositions de recommandations à l'égard du mandat d'initiative sur l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

(Dépôt n° 2186-20201208)

M. le président prend la question en délibéré.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 27, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 34.

8 décembre 2020

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre, ainsi que les amendements transmis par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la mise aux voix des amendements; à 16 h 24, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

Les travaux reprennent à 16 h 28.

Du consentement de l'Assemblée, M. Picard, premier vice-président, procède à la mise aux voix individuelle des amendements de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) et à leur lecture.

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) introduisant l'article 0.1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **650** en annexe)

Pour : **47** Contre : **73** Abstention : **0**

8 décembre 2020

Est ensuite mis aux voix le premier amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à l'article 1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **651** en annexe)

Pour : **47** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le deuxième amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à l'article 1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **652** en annexe)

Pour : **47** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le troisième amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à l'article 1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **653** en annexe)

Pour : **47** Contre : **73** Abstention : **0**

8 décembre 2020

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) introduisant l'article 3.2.1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **654** en annexe)

Pour : **47** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) introduisant l'article 8.2.1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **655** en annexe)

Pour : **47** Contre : **73** Abstention : **0**

Est enfin mis aux voix le rapport de la Commission des relations avec les citoyens; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **656** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

8 décembre 2020

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 71, Loi sur les véhicules hors route.

Après débat, le rapport de la Commission des transports et de l'environnement est mis aux voix; à 17 h 20, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

Les travaux reprennent à 17 h 25.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 657 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée, les votes de M. Ouellette (Chomedey) sur les amendements de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) au projet de loi n° 70 sont enregistrés.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 décembre 2020, sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, proposant que le principe du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

8 décembre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier) prend la parole une deuxième fois au cours de ce débat.

À 18 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, proposant que le principe du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 20 h 28, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

Les travaux reprennent à 20 h 31.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **658** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 69 est adopté.

2865

8 décembre 2020

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 69 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **659** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 26, 27, 28, 29 et 30 août 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative portant sur l'avenir des médias d'information. Le rapport contient des observations et 20 recommandations.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 27 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Melançon (Verdun).

8 décembre 2020

À 21 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 9 décembre 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

8 décembre 2020

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

(Vote n° 646)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

8 décembre 2020

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. François Arsenault soit nommé secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale:

(Vote n° 647)

(Identique au vote n° 646)

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Serge Bouchard soit nommé secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale :

(Vote n° 648)

(Identique au vote n° 646)

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 649)

(Identique au vote n° 646)

8 décembre 2020

Sur l'amendement de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) introduisant l'article 0.1 :

(Vote n° 650)

POUR - 47

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Roy (PQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	

8 décembre 2020

Sur le premier amendement de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à l'article 1 :

(Vote n° 651)

(Identique au vote n° 650)

Sur le deuxième amendement de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à l'article 1 :

(Vote n° 652)

(Identique au vote n° 650)

Sur le troisième amendement de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à l'article 1 :

(Vote n° 653)

(Identique au vote n° 650)

Sur l'amendement de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) introduisant l'article 3.2.1 :

(Vote n° 654)

(Identique au vote n° 650)

8 décembre 2020

Sur l'amendement de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) introduisant l'article 8.2.1 :

(Vote n° 655)

(Identique au vote n° 650)

8 décembre 2020

Sur le rapport de la Commission des relations avec les citoyens :

(Vote n° 656)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

8 décembre 2020

Sur le rapport de la Commission des transports et de l'environnement :

(Vote n° 657)

(Identique au vote n° 656)

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications :

(Vote n° 658)

(Identique au vote n° 656)

8 décembre 2020

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 659)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		